



Procès-verbal
Le mercredi, 6 décembre 2000 - n° 148

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 241 Loi modifiant la Loi concernant La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 2000, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 1568-20001206)

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 241, Loi modifiant la Loi concernant La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 241 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre d'État à l'Économie et aux Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bergman (D'Arcy-McGee) dépose :

6 décembre 2000

Copie du mémoire de la ville de Hampstead sur les fusions municipales.
(Dépôt n° 1569-20001206)

Copie du mémoire de la ville de Côte Saint-Luc sur les fusions municipales.
(Dépôt n° 1570-20001206)

Dépôts de rapports de commissions

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 26 septembre 2000, a examiné le plan triennal de Télé-Québec 2000-2003. La commission a aussi tenu 5 séances de travail. Le rapport contient des recommandations.
(Dépôt n° 1571-20001206)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Williams (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 207 citoyens et citoyennes de la Ville de Kirkland, concernant la réforme municipale.
(Dépôt n° 1572-20001206)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Ouimet (Marquette) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Beauchamp (Sauvé) dépose :

Copie de trois lettres, envoyées à Mme Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications, par M. Matthias Rioux, président de la Commission de la culture et député de Matane, concernant la mise en oeuvre de la politique culturelle :

6 décembre 2000

- une première, en date du 20 avril 2000; (Dépôt n° 1573-20001206)
- une deuxième, en date du 20 juin 2000; (Dépôt n° 1574-20001206)
- une troisième, en date du 2 novembre 2000. (Dépôt n° 1575-20001206)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 5 décembre 2000, sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 118 en annexe)

Pour: **65** Contre: **41** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 163 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 163 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

Motions sans préavis

M. Bouchard, premier ministre, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le centième anniversaire de fondation de la première caisse populaire Desjardins et rende hommage au talent de visionnaire de monsieur Alphonse Desjardins.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

6 décembre 2000

Mme Goupil, ministre responsable de la Condition féminine, propose :

QUE l'Assemblée nationale, à l'occasion du onzième anniversaire de la tragédie survenue à l'école polytechnique, réitère un appui ferme à la lutte contre la violence faite aux femmes;

QUE l'Assemblée nationale fasse appel à la solidarité de la collectivité québécoise afin de condamner collectivement toutes les formes de violence dont les femmes sont victimes à tous les âges de leur vie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. le Président invite ensuite l'Assemblée à observer une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 146 du Règlement, M. Rioux (Matane) propose :

QUE la Commission de la culture tienne des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale portant sur les impacts des mouvements de propriété dans l'industrie des médias et des télécommunications, impacts sur la qualité, la diversité, la circulation de l'information et sur la culture québécoise, et ce, à compter du 13 février 2001;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 1^{er} février 2001;

QUE la ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, le jeudi 7 décembre 2000, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

- 11 h 00 à 11 h 15 Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
- 11 h 15 à 11 h 30 Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
- 11 h 30 à 12 h 15 Association du transport urbain du Québec
- 12 h 15 à 13 h 00 Bureau du taxi de la Communauté urbaine de Montréal
- 15 h 00 à 15 h 45 Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi
- 15 h 45 à 16 h 30 Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
- 16 h 30 à 17 h 15 Coopérative des limousines de la Communauté urbaine de Montréal
- 17 h 15 à 18 h 00 Ligue de taxi de Québec
- 20 h 00 à 20 h 45 Office des personnes handicapées du Québec
- 20 h 45 à 21 h 30 Regroupement québécois du taxi
- 21 h 30 à 22 h 15 Barreau du Québec
- 22 h 15 à 23 h 00 Association des limousines de Montréal
- 23 h 00 à 23 h 15 Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
- 23 h 15 à 23 h 30 Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 155, Loi concernant la Société d'Investissement Jeunesse, puis afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 160, Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives.

M. Pinard, vice-président, donne l'avis suivant :

6 décembre 2000

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 167, Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 167 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 167 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

M. Chevette, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 129, Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 57, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 129, Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 129 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 129 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 164, Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

Adoption

M. Chevrette, ministre responsable de la Faune et des Parcs, propose que le projet de loi n° 152, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

Adoption du principe

6 décembre 2000

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bégin, ministre de l'Environnement, proposant que le principe du projet de loi n° 149, Loi sur les réserves naturelles en milieu privé, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 149 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 149 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi n° 156, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 156 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 156 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

À 17 h 58, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 h 30.

La séance reprend à 20 h 31.

6 décembre 2000

Adoption

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 103, Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 103 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 148, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 138, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

À 21 h 45, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 7 décembre 2000, à 10 heures.

6 décembre 2000

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

6 décembre 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Chevette, ministre des Transports, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 163 :

(Vote n° 118)

POUR - 65

Arseneau	Boulerice	Duguay	Létourneau
Barbeau	Boulianne	Facal	Maltais
Baril	Brassard	Gagnon	Marois
(Berthier)	Caron	Gendron	Ménard
Baril	Carrier-Perreault	Geoffrion	Paré
(Arthabaska)	Charest	Goupil	Payne
Beaudoin	(Rimouski)	Harel	Pelletier
Beaulne	Chevrette	Jolivet	(Abitibi-Est)
Beaumier	Cliche	Julien	Rioux
Bédard	Côté	Labbé	Robert
Bégin	(La Peltrie)	Lachance	Rochon
Bergeron	Côté	Landry	Simard
Bertrand	(Dubuc)	Laprise	(Montmorency)
(Charlevoix)	Cousineau	Leduc	Simard
Bertrand	Désilets	Legault	(Richelieu)
(Portneuf)	Deslières	Léger	St-André
Blanchet	Dion	Lelièvre	Trudel
Boisclair	Dionne-Marsolais	Lemieux	Vermette
Bouchard	Doyer	Léonard	

CONTRE - 41

Beauchamp	Cusano	Kelley	Ouimet
Béchar	Delisle	Lafrenière	Paradis
Bélanger	Després	Lamoureux	Pelletier
Benoit	Dumont	Lamquin-Éthier	(Chapleau)
Bergman	Dupuis	Laporte	Poulin
Bordeleau	Fournier	Leblanc	Sirros
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Tranchemontagne
Chagnon	Gautrin	Maciocia	Whissell
Chenail	Gauvin	Marcoux	Williams
Cholette	Gobé	Marsan	
Copeman	Houda-Pepin	Mulcair	